OBJECTIFS DU 37ème CONGRÈS

Procéder à tous les changements, adaptations et transformations nécessaires de notre Parti pour se hisser à la hauteur de la période. Ce travail spécifique pourra être sanctionné au Congrès par un relevé de décisions concrètes.

* * *

Pour que les communistes disposent d'un parti : plus populaire ; à la vie collective plus riche ; réellement démocratique ; outil pour les militant-e-s.

POPULAIRE
Rendre une place prépondérante aux classes populaires parmi les dirigeant-e-s et les élu-e-s communistes, alors que ces instances sont désormais largement constituées de collaborateurs-trices d'élu-e-s, de fonctionnaires territoriaux-territoriales, de permanent-e-s souvent élue-s de la république (voir les travaux du sociologue Julian MISCHI dans « Le communisme désarmé, le PCF et mes classes populaires depuis les années 1970 » 2014).

UN FONCTIONNEMENT COLLABORATIF
- permettre en permanence le débat collectif et transparent dans tout le parti pour enrichir réflexion commune et les pratiques : notamment au travers d'un site (réservé aux membres du parti) avec des forums par thèmes, prolongement du site de préparation du 37 ème congrès.

- diffuser un bulletin interne national (papier ou courriel) : le PCF est probablement la seule organisation nationale dont les membres n'ont pas droit à un organe d'informations. Le 4 pages CommunisteS, encarté dans l'Huma, ayant le double défaut d'être réservé aux camarades qui achètent le journal le mercredi, et de continuer à montrer au public que l'Huma est le journal du PCF (malgré la décision de ne plus en faire l'organe central en 1994

- renforcer la cohérence de l'action du parti dans les zones urbaines : au-delà des section par quartiers ou secteurs, instaurer un coordination permanente sur les grandes villes ou les agglomération, à partir des exécutifs des sections, par exemple.

- développer l'implication militante dans vie des instances et la part de la vie du parti reposant sur des permanent-e-s.

PRESSE / MEDIA
Lancer une réflexion sur les outils nécessaires pour mener la bataille des idées au service de l'ambition de la transformation sociale. Malgré des très nettes avancées dans la qualité des infos, diversité des intervenant-e-s, l'Huma reste prisonnière de son image d ejournal du parti communiste, donc sa diffusion indexée sur influence du PCF dans la population ; ce rôle d'organe officiel du PCF est confirmé publiquement par la fête de l'Huma, (de même que les fêtes locales de l'Huma qui ont souvent remplacé les fêtes du parti), ainsi que lors de la vente du journal comme initiatives du parti ; par ailleurs l'Huma figure toujours dans les statuts du PCF (chapitre VIII). Il est nécessaire de trouver les moyens de faire sortir l'Huma de cette situation antagonique pour que le journal libère ses potentialités, peut-être dans une configuration de coopérations avec divers organes sur papier et sur internet (y compris télés et radios) qui portent des voix alternatives au capitalisme. Pour sa part la fête de l'Huma (à La Courneuve), formidable événement populaire et politique, culturel, festif, devrait être sans doute pensée à part du journal.
L'Huma ne doit plus figurer dans les statuts du PCF ; le journal papier étant disponible chez les marchands de journaux, la vente militante organisée par le journal et non par le parti. Les fêtes ou rassemblements organisés ou co-organisés par le PCF localement doivent (re)trouver la signature et l'affichage du mouvement politique.

AVANCÉES DÉMOCRATIQUES
Des dirigeant-e-s responsables devant les communistes :

- clarifier et renforcer l'engagement des directions, qui sont élu-e-s pendant le processus de choix d'orientation du Congrès, de mettre en œuvre la stratégie votée par le Congrès national.
- obligation pour les instances de directions (Conseil National, Conseil Départementaux) de motiver leurs décisions références aux orientations du Congrès, et aux statuts quand nécessaire ; à défaut les décisions de ces instances ne doivent pas engager les communistes de leur ressort.
- création d'un observatoire national des engagements de Congrès pour l'action du CN, et d'un observatoire par département pour l'action du CD. Ces organismes seraient composés de communistes tiré-e-s au sort parmi des volontaires pour une durée d'un an non renouvelable, avec la tache de rendre un rapport annuel pour les communistes du ressort territorial entre chaque

Congrès national, sur la mise en œuvre des décisions de Congrès par chaque instance. Les discussions dans les instances du parti pourraient déboucher, en cas de non respect des décisions du congrès ou des statuts, par la convocation de congrès extraordinaire pour élire une nouvelle direction.

Fixation dans les statuts des règles précises et communes à tout le parti concernant les prises de décisions dans toutes les instances, aux congrès et conférences :

- les modalités votes : vote direct, par correspondance, par procuration, par internet, par téléphone ?
- les décomptes des votes : décision à la majorité des suffrages exprimés, des votant-e-s, des inscrit-e-s ? Que retenir en cas d'égalité des suffrages exprimés ? Etc.
- les mandats donnée aux délégué-e-s (congrès, conférences) : faire part des débats et des motivations des décisions adoptées dans l'instance qui les a élu-e-s ; contribuer sur cette base au débat et prise de décision dans le congrès ou la conférence ; rendre compte de leur action auprès des communistes dont ils étaient délégué-e-s.

Egalité, transparence, rotation des responsabilités :

- droit pour chaque communiste de se porter candidat-e aux différentes instances, et disparition de l'obligation de figurer sur liste pour être élu-e à l'exécutif local, le conseil départemental , le conseil national.
- fixation dans les statuts des critères que les commissions de candidatures (congrès) doivent examiner pour réaliser leurs propositions de listes au vote des délégué-e-s
- limitation dans le temps des mandats au conseil départemental et au conseil national.
- Pour les candidatures du PCF aux élections, indication obligatoire des critères examinés par les représentant-e-s ou délégué-e-s pour réaliser leurs propositions soumises au vote des communistes.
- vote des communistes sur les axes programmatiques portés par leurs candidat-e-s aux élections, en même temps et selon les mes modalités que le choix des candidat-e-s du parti.

DES ÉLU-E-S NON CARRIÉRISTES, UTILES À LEUR ÉLECTORAT.

- non cumul des mandats et limitation dans le temps des mandats exercés.
- indemnités des élu-e-s : destinées exclusivement à leur activité élective, pour leurs activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens. Ces indemnités ne doivent pas être reversées au parti, mais aux groupes d'élu-e-s quand il y en a ainsi qu'aux associations locales et nationales dont les élu-e-s sont adhérent-e-s.

Il faudra donc de nouveaux statuts au 38 ème Congrès .